» Le bataillon sera toujours constitué sur le papier ; rien ne sera changé aux règles de sa mobilisation.

» Pendant la paix, le chef de bataillon sera à la suite du régiment ; les capitaines et lieutenants seront également à la suite du régiment ou employés soit dans les états-majors, soit dans l'important service du recrutement.

» Avec ce cadre, la reconstitution du bataillon sera facile au moment de la guerre. Le rôle du bataillon restera le même dans l'ordre de bataille ;

» 4° Pour les garnisons des places de première ligne et la garnison de Paris, *création de 18 régiments régionaux d'infanterie*, recrutés chacun sur l'ensemble de la région.

» Ces régiments auront leur magasin de réserve au chef-lieu de la région.

» Cette organisation entraînera la suppression de près de 700 compagnies et procurera dans deux ans, après la libération des cadres supprimés, une économie de près de 3 millions.

» Pour ne pas retarder l'avancement des officiers, le ministre demandera au Parlement l'autorisation de mettre à la retraite un certain nombre d'officiers fatigués, à partir de vingt-cinq ans de services. L'excédent de dépenses qui en résultera ne sera pas grand, attendu que les officiers auraient été retraités d'office à trente ans.

» Cette suppression de compagnies et l'incorporation de la totalité du contingent permettront de porter à 125 hommes l'effectif de paix de la compagnie;

» 5° En ce qui concerne le recrutement, le ministre de la guerre a l'intention de réaliser le plus tôt possible le service de trois ans et de ne pas attendre la promulgation de la loi. Quelque diligence, en effet, que l'on mette à la voter, on ne peut guère espérer qu'elle soit promulguée assez tôt pour être appliquée à la classe 1888, ce qui reculerait jusqu'en 1890 l'application du service de trois ans.

» Pour réaliser ce service dès l'année prochaine, le ministre renverrait une classe au printemps de 1888 et l'autre à l'automne. Il remplirait le vide avec un certain nombre de dispensés, si le Parlement l'y autorise, et au mois de novembre 1888 le service de trois ans pourrait ainsi entrer dans son fonctionnement régulier.»

LETTRE DE BRUXELLES

(*D'un correspondant particulier*)

Bruxelles, 14 juin.

Le roi vient, dit-on, d'accorder à la demande de S. E. le cardinal Lavigerie, plusieurs bourses d'études à l'Institut des missionnaires de Woluwé près de Bruxelles.

Léopold II a toujours refusé de subsidier les œuvres françaises du cardinal Lavigerie, non par antipathie pour la France, mais parce que le roi des Belges entend assurer autant que possible un caractère belge aux œuvres de l'Etat indépendant du Congo. En vain, le cardinal d'Alger a-t-il insisté, en vain le P. Charmetant est-t-il venu à diverses reprises essayer les séductions de sa parole et de son zèle au palais de Bruxelles. Tout a été inutile.

Le Roi a écrit personnellement au Pape à ce sujet.

Tout porte à croire qu'une transaction sera intervenue, également satisfaisante pour les parties.

Le séminaire de Woluwé, que j'ai visité naguère, est dirigé par le P. Besson, un religieux français du plus haut mérite. Les autres professeurs sont belges et, qui plus est, flamands comme la plupart des élèves. Ceux-ci sont au nombre de dix-huit, pour le moment.

Le roi subsidie également le *séminaire africain* établi à Louvain. La direction de cet établissement, absolument distinct et indépendant des œuvres de Mgr Lavigerie, est confiée à des prêtres belges.

Pour être juste, il faut dire que le roi a su faire valoir, auprès du clergé et des catholiques belges, les douze ou quinze mille francs ainsi alloués pour l'éducation de missionnaires belges au Congo. Il y a peu de temps, un ecclésiastique très intelligent a été chargé, sur sa demande, de faire des collectes à domicile, afin de couvrir les premiers frais d'établissement de l'Eglise au Congo. On comptait sur une recette totale de 100,000 fr.

* * *

La reine Marie-Henriette a perdu, dans le prestidigitateur Hermann, qui vient de mourir, un maître, presqu'un ami. Tout enfant, elle l'avait vu opérer à Vienne, dans sa famille. Quand Hermann vint à Bruxelles, il y a quelques années, la reine le pria de se rendre au Palais. Là, Hermann fit des tours de sa façon, qui plurent tellement à la reine qu'elle lui demanda le secret de son art.

Hermann consentit à deux conditions : qu'il ne toucherait rien du chef de ses leçons et que la Reine garderait le secret par devers elle. Affaire conclue. Huit jours après, la reine était au châlet d'Ostende — la saison battait son plein. Hermann brillait au Kursaal. Chaque jour, pendant quatre semaines, la reine reçut l'initiation.

Aujourd'hui, elle est magicienne consommée et, si le malheur des temps l'y réduisait, elle a un moyen assuré de vivre.

Mme Hermann a reçu, depuis, une parure de 20,000 fr. en souvenir des leçons données par son mari à l'auguste épouse de Léopold II.

* * *

Les appels adressés, par notre souverain, dimanche, au peuple belge, en vue de nouveaux sacrifices pour la défense nationale, rentrent dans le cadre des manifestations périodico-militaristes de Léopold II.

En 1877 à Liège, en 1879 à Tournai, en 1881 à Gand, le roi s'est exprimé dans le même sens. L'observation a son utilité, ne fût-ce que pour obvier aux interprétations excessives de la harangue royale de dimanche.

* * *

N'ajoutez pas le moindre crédit aux canards de certain journal radical de Paris, qui dépeint l'hôtel du duc d'Aumale, chaussée de Charleroi à Bruxelles, comme un « nid de conspirateurs monarchistes. »

Un mien ami, qui est voisin de son Altesse Royale, me faisait part, pas plus tard qu'avant-hier, de l'isolement où le duc vit. Sa maison est une solitude. Mme de Clinchamp, épouse morganatique du duc d'Aumale, passe aussi inaperçue.

Le mot d'ordre semble être de vivre dans l'oubli, sans attirer les regards. En somme, une bonne maison pour les sujets. Ils coulent d'heureux jours dans un *farniente* rarement interrompu. X...

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 14 Juin 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après une observation de M. Giraud du Cher:

M. le Président annonce au Sénat la mort de M. Batbie, sénateur du Gers. Il retrace la vie du défunt et exprime les regrets que cette mort cause au Sénat.

Les obsèques de M. Batbie auront lieu jeudi à dix heures.

Le Sénat, après en avoir déclaré l'urgence, adopte le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant approbation du traité d'amitié de commerce et de navigation, signé à Paris le 9 septembre 1882, entre la France et la République Dominicaine.

Le Sénat, après avoir déclaré l'urgence, adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de l'acte additionnel au traité d'amitié, de commerce et de navigation du 9 septembre 1882, signé le 5 juin 1886, entre la France et la République Dominicaine.

Le Sénat, après avoir déclaré l'urgence, adopte le projet de loi adopté par la Chambre des députés portant approbation de la convention consulaire signée à Paris, le 25 octobre 1882, entre la France et la République Dominicaine.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'attribution au profit de l'Etat, des communes et des particuliers qui ont subi des pertes lors des incendies de forêts survenus en août 1881 dans le département de Constantine, d'une partie du produit du séquestre apposé sur le territoire des collectivités indigènes responsables des incendies.

M. le président informe le Sénat que M. le ministre des finances, retenu à la Chambre par une interpellation, s'excuse de ne pouvoir assister à la discussion.

Le Sénat renvoie la discussion à une prochaine séance.

Le Sénat décide qu'il se réunira vendredi à 2 heures en séance publique.

La séance est levée à 3 h. 25.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 14 juin

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Les révocations au ministère des postes et des télégraphes

M. d'Allières a la parole pour adresser une question au ministre des finances. Cette question est déjà posée par la presse et l'opinion, qui veulent avoir des éclaircissements sur ce qui s'est passé au ministère des postes.

L'opinion veut savoir si les règlements ont été violés au détriment d'humbles employés. Elle veut savoir si un ministère qui s'est présenté comme voulant des économies aurait profité des droits du pouvoir pour placer des amis et des créatures, en dépassant de beaucoup les crédits votés.

On ajoute que des arrêtés auraient été antidatés, et il y a enfin un scandale qui a trop duré. L'orateur demande une enquête sérieuse qui sera communiquée à la Chambre et des mesures pour remédier aux abus qui auraient été commis.

Les employés des postes sont soumis à des règlements qui obligent non seulement le personnel, mais encore ceux qui les dirigent. Or, voici les faits qui ont été avoués: on ne peut entrer aux postes qu'après avoir subi un examen.

On n'est nommé qu'au concours à tous les emplois; ainsi le veulent les reglements. Or, il est arrivé qu'après ces concours pour les surnuméraires, le ministre a nommé des employés qui n'avaient pas été reçus et qui, même, n'avaient pas concouru

L'orateur demande à faire les noms, et à se borner à donner des faits, des dates

Ces mesures ne pourraient qu'apporter un profond découragement dans l'administration.

La loi de finances 1882, pour reprimer ces abus, a prescrit que toutes les conditions d'entrée ou d'avancement seraient délibérées par le Conseil d'Etat,

Le ministre est autorisé à constituer son cabinet avec des personnes étrangères à l'administration, mais à condition que ces employés resteront étrangers à l'administration centrale.

Au cabinet, sous le ministère de M. Cochery et celui de M. Sarrien, il y avait deux ou trois personnes, coûtant 10,500 francs; auprès de M. Granet, il y a eu 16 personnes, coûtant 43,500 francs.

En somme, c'étaient des hommes étrangers à l'administration qui se partageaient les fonds destinés au personnel normal.

La pétition des employés constitue une dénonciation. De tels faits doivent donner lieu à une enquête, pour l'honneur du ministère et de la République, s'ils sont exacts.

M. Rouvier regrette que le plus grand nombre des faits reproches n'aient pas été portés à la connaissance du gouvernement par une autre voie que celle suivie par le précédent orateur.

Le ministre déclare que les actes d'un ministre n'ont pas à être jugés par ses successeurs. Ces actes sont justiciables du conseil d'Etat, de la cour des Comptes et même de la Chambre au moment de l'examen du budget.

Le président du conseil parle de la pétition qui lui a été adressée par les employés et dit que les griefs de ces employés ne sont pas aussi nombreux qu'on l'a dit; cependant il reconnait qu'il y a eu certaines irrégularités. Néanmoins il désapprouve la pétition communiquée à la presse au lieu de l'adresser uniquement au ministre, toujours prêt à faire droit aux justes réclamations.

M. Granet déclare qu'il n'a fait que continuer l'œuvre commencée avant lui. Il s'est préoccupé de s'entourer d'un personnel républicain et de faire des économies. Il a supprimé deux directions Quant aux attaques dont il est l'objet, il ne recherchera pas d'où elles surgissent; la calomnie poursuit toujours un homme tombe.

L'orateur ne veut pas chercher et produire des exemples Sur l'organisation du cabinet, il estime que c'est l'affaire du ministre, et les libéralités dont on l'accuse se justifient par les services rendus.

Quant à la demande d'enquête, il croit qu'à une époque où le pouvoir passe vite, il y aurait péril à procéder à une enquête. Du reste, la solidarité républicaine s'oppose à cette enquête.

M. d'Allières se lève pour répondre.

M. le Président lui refuse la parole et déclare l'incident clos. (Protestations à droite. Applaudissements à l'extrême gauche).

La surtaxe sur le blé

Une autre question est adressée au ministre de l'agriculture par M. Lesage.

M. Rigault propose une suspension de séance. Cette proposition est adoptée.

A la reprise de la séance, M. Lesage lit sa question. Il attribue à la surtaxe l'élévation du prix du blé et propose de suspendre la loi fixant l'abaisser le prix du pain.

M. Barbe répond que si la hausse est plus sensible au centre de la France c'est par suite des frais de transport. La spéculation, plus que la surtaxe, contribue à la hausse; tous les ans à la même époque on remarque ce mouvement.

Le ministre ne croit pas non plus que le prix du pain ait atteint un taux menaçant pour l'alimentation.

La situation n'a rien d'inquiétant et le ministre ne croit pas que le gouvernement ait à faire usage de l'initiative qui lui est laissée par la loi.

M. Ducoudray dépose une proposition de loi tendant à abroger la loi établissant le droit de 5 francs sur les céréales et demande l'urgence.

L'orateur développe les motifs de sa propositions ; depuis la loi sur la surtaxe, les salaires ont baissé.

La récolte de 1887 ne produira pas à beaucoup près la quantité nécessaire pour la consommation nationale. On sera donc obligé de recourir aux blés étrangers qui payent la taxe. C'est une augmentation qu'il faut supprimer si on veut éviter un malheur public.

M. Méline dit que l'élévation du prix du blé de 22 à 26 tient à la spéculation. Le prix du blé n'a rien d'inquiétant, et le boulanger qui vend son pain au-dessus de 80 centimes est blâmable.

L'orateur termine en proposant d'attendre au moins les effets de la loi.

M. Barbey ne croit pas à la nécessité de l'urgence.

Le scrutin est ouvert sur l'urgence.

L'urgence est repoussée par 322 voix contre 208.

M. de Mahy demande à la Chambre de siéger demain pour continuer la discussion de la loi militaire. La proposition est repoussée par 254 voix contre 200.

La séance est levée.

La prochaine séance est fixé à jeudi.

NOUVELLES DU JOUR

Le nouveau nonce à Paris

On lit dans le *Monde* :

« S. Exc. Mgr Rotelli, nonce apostolique, arrivera à Paris demain, mercredi, à 7 heures du matin.

» Son arrivée en France paraissait devoir être différée quelque temps encore. Il n'est pas téméraire, croyons-nous, de voir dans les questions que soulève la loi militaire et dont Rome se préoccupe à si juste titre, le motif qui a fait hâter la venue de Mgr Rotelli.

» Le représentant de Léon XIII sera accueilli par les catholiques français avec les sentiments de la plus profonde et confiante vénération.

» Le choix de l'auguste Pontife suffisait déjà pour lui assurer de notre part ces sentiments: et tout ce que nous savons de Mgr Rotelli ne fait que les confirmer.

» Mgr Ruffo-Scilla est arrivé à Paris ce matin à 7 heures.

» Mgr Averardi, chargé d'affaires du Saint-Siège, avisé de son arrivée par une dépêche de Rome, était allé l'attendre à la gare de Lyon. Le nouveau nonce à Munich, envoyé extraordinaire de Sa Sainteté pour présenter à la reine Victoria les félicitations et les cadeaux de Léon XIII, était accompagné de deux prélats de l'Académie ecclésiastique : Mgr Zalewski, ancien secrétaire de Mgr Agliardi aux Indes-Orientales, et Mgr Méry del Val.

« Quant à Mgr Stonor, il n'accompagnait pas Mgr Ruffo-Scilla.

« Après avoir accompagné l'envoyé du Pape jusqu'à l'hôtel Vouillemont, rue Boissy d'Anglas, Mgr Averardi est rentré à la Nonciature.

Ajournement de l'Exposition universelle de Paris

Paris, 14 juin. — Le ministre du commerce, recevant son personnel, a annoncé qu'il avait l'intention d'ajourner l'exposition de 1889.

La santé de l'empereur Guillaume

Berlin, 14 juin. — Hier, vers quatre heures, le docteur Lauer a conseillé à l'empereur de se lever, afin de combattre l'affaiblissement. L'empereur, — pour la première fois, — a refusé, disant qu'il se trouvait trop fatigué.

Je suis en mesure de vous dire que l'indisposition actuelle de l'empereur est aussi morale que physique.

Pour la première fois, l'empereur a perdu sa bonne humeur habituelle. Il dit à tout instant qu'il n'espère plus se rétablir.

Cette affection morale inquiète beaucoup les médecins.

Hier soir, l'empereur a eu un accès de fièvre plus fort qu'avant-hier.

Le docteur Lauer est allé trois fois au palais dans la soirée.

Le prince de Bismarck

Berlin, 14 juin. — Malgré les affirmations contraires des feuilles officieuses, il est certain que le prince de Bismarck est toujours très souffrant.

C'est sur l'ordre des médecins que le chancelier fait chaque jour une promenade en voiture.

Hier, il a fait une promenade en voiture au sud du Thiergarten.

Le chancelier a fait arrêter sa voiture au monument de la reine Louise en face de l'île J.-J. Rousseau, et il a tenu à contourner le See-Park, petit lac qui se trouve près du Jardin zoologique.

En Alsace-Lorraine

Metz, 14 juin. — Ce matin, 700 pigeons voyageurs, venus d'Aix-la-Chapelle, ont été lâchés au Sablon.

Un notaire arrêté

Lausanne, 14 juin. — M. Chopin, notaire à Saint-Pierre-sur-Dives, vient d'être arrêté à Lausanne et incarcéré à Lisieux. On estime à 1,500,000 fr. le déficit qu'il a laissé.

Le transport « Hindoustan »

Singapore, 14 juin. — Le transport *Hindoustan*, qu'on disait perdu du côté de Suez, a passé ici aujourd'hui.

La santé de M. Bihourd

On lit dans la *France* :

« En dépit de tous les démentis officieux, nous sommes en mesure d'affirmer que l'état de santé de M. Bihourd laisse beaucoup à désirer. »

Rencontres à l'épée

Paris, 14 juin. — Un duel a eu lieu aujourd'hui au Vésinet entre M. Carle des Perrières et M. Edmond Stoullig. Au premier engagement, M. Stoullig a été blessé au bras droit ; les docteurs Claude et Bretnes ont constaté l'impossibilité de continuer le combat.

Les témoins, d'un commun accord, ont déclaré l'honneur satisfait.

Les alcools en Allemagne

Berlin, 14 juin. — Le Reichstag a adopté le projet de loi relatif à l'impôt sur les alcools jusqu'à l'art. 45 inclusivement à l'exception de l'art. 45. (Impôts supplémentaires).

Au cours des débats, le ministre des finances a déclaré que les réformes projetées ne se borneront pas à l'impôt sur l'eau-de-vie.

La loi électorale en Hollande

La Have, 14 juin. — La seconde Chambre a adopté le projet de loi présenté par le gouvernement ayant pour but d'étendre le droit électoral.

Sont électeurs : les citoyens acquittant une contribution personnelle et ceux qui payent deux florins d'impôt foncier.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Les articles allemands

On signale une nouvelle fraude des Allemands. Ces jours derniers, on offrait, sur le marché de Paris, un veston d'hiver dit Jersey, qui était de fort belle apparence : épaisseur des tissus, chaine bien foulée, élasticité irréprochable et régularité de maille parfaite.

Ce tissu, de provenance allemande, était offert à un bon marché qui éveilla les soupçons. A l'analyse, on reconnut que ce n'était que du feutre pur plaqué d'une feuille mince de tricot, qui, à la moindre humidité, n'aurait pas manqué de se décoller.

Les effets de la protection en Russie

Le vice-consul anglais à Nicolaïeff constate, dans un rapport adressé à son gouvernement, que les effets de la protection ont été très favorables à l'industrie lainière en Russie. Les droits protecteurs ont eu pour résultat de reduire déjà considérablement les importations des lainages de fabrication étrangère. Et, pour lui, l'augmentation constante de ces droits aura pour effet prochain et inévitable d'exclure totalement du marché russe les produits étrangers de ce genre.

D'après ce même rapport, des progrès considérables ont été réalisés dans diverses industries, telles que celles des laines, des cotons et des lins.

Laines

ANVERS, 14 juin.

Sans affaires aujourd'hui sur place.

LE HAVRE, 14 juin.

Il a été traité 41 balles de laine de Bombay lavée, à fr. 160 les 100 kilog. et 29 balles du Chili, pelades, à fr. 130.

PORT-ELISABETH, 14 mai.

Après les affaires animées de la semaine passée il y a soudainement eu une réaction. Depuis le départ de la dernière malle la demande a été languissante ; les acheteurs sauf quelques exceptions, se sont tenus sur la réserve, par contre les détenteurs ne veulent pas faire des concessions, sont même plutôt fermes et par suite les affaires ont eu peu d'importance.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Pampa* allant de Dunkerque et le Havre via Bordeaux à la Plata, a touché le 11 juin à Ténériffe.

Le steamer anglais *Kirtle* parti de Montevideo le 15 juin pour Dunkerque, est attendu à tous moments en ce port.

Le steamer *Gustav-Bitter* venant d'Oran et Alger, est arrivé le 14 juin à Dunkerque avec laines.

Le steamer anglais *Hesperides* est arrivé le 13 juin à Liverpool, venant de Buenos-Ayres et Montevideo.

Le steamer anglais *Kennett* est parti le 13 juin de Liverpool pour Rosario et Montevideo.

Le steamer allemand *Preussen* allant de l'Australien Europe et Hambourg, est porteur de laines pour France. Ce steamer a passé à Malte le 12 juin à 12 h. 40 du soir.

Le steamer anglais *Holbein* venu à Liverpool de Dunkerque, est parti de ce port le 11 juin pour Montevideo allant reprendre charge en laines.

Le steamer *Sidéons* venant d'Anvers prendre charge pour la Plata, a touché à Liverpool le 11 juin.

Le steamer anglais *Ormuz* venant de Londres, a touché à Plymouth le 11 juin complétant pour l'Australie.

Le bateau norwégien *S. N. Hansen* venu à Cardif de Dunkerque, est parti de ce port le 11 juin pour Rosario.

Le steamer *Uruguay* cap. Buguault est parti le 10 juin de Montevideo pour Dunkerque et le Havre touchant à Rio-Janeiro, attendu vers le 9 juillet à Dunkerque.

Le steamer anglais *Arawa* venant de la Nle-Zélande, est arrivé à Londres le 14 juin.

Le steamer *Gwalior* a touché à Venise le 9 juin venant de l'Australie via Alexandrie.

Le steamer *Tanjore* a suivi le même jour de Venise se rendant à Alexandrie et venant de l'Australie.

Le steamer anglais *Sussex* venant de Londres, est arrivé le 13 juin à Sydney venant charger pour l'Europe.

Le steamer *Alsace-Lorraine* est parti le 10 juin de Marseille pour Montevideo.

Le steamer *Paramatta* est arrivé le 12 juin à King-Georg-Sound, allant de Londres à Sydney prendre des laines en retour.

Le steamer *Fortuna-R* est parti le 9 juin de Barcelone pour B.-A.

Le steamer *Ville-de-Riposto* est arrivé le 12 juin à Alger venant charger pour le Havre et Dunkerque.

Le steamer *Dalmatamanzy* est parti le 14 juin de Londres pour Port-Natal.

Le steamer *Gustav-Ritter* arrivé le 14 juin à Dunkerque venant de l'Algérie, y débarquait ce jour 100 b. laine chargées à Oran et 201 b. laine à Philippeville.

Marchés allemands

On nous écrit de Berlin :

Les nouvelles relativement favorables des enchères de Londres n'ont pas fait, au marché de cette ville l'impression à laquelle on s'était attendu. Dans les dépôts de laines les ventes continuent à être insignifiantes et les consommateurs principaux, les peigneurs n'entreprennent rien. On croit devoir attendre le résultat des grandes foires avant de terminer des affaires.

Les articles de confection n'ont pas pris l'élan désiré voilà pourquoi les fabricants de tissus de cette ville sont extrêmement réservés ; il ne se fait maintenant d'affaires qu'en *fils cardés*, saxons, rhénans et belges.

Quoique les fils soient bien demandés et qu'il n'y en ait pas de provisions, on ne réussit pas à en obtenir des prix plus élevés.

Les transactions en *mohairs* et en *rovings* sont tout à fait insignifiantes, le débit ne s'en fait que très lentement.

La résolution prise par les filateurs de laines peignées, de persister à exiger rigoureusement la prise de livraison des fils commissionnés, n'a pas manqué son but et aussi les fabricants de cette ville, autant qu'on peut en juger, imitent cet exemple.

Situation météorologique. — Paris 14 juin. — L'aire des pressions supérieures à 765 m/m couvre les Iles-Britanniques et s'étend vers le Sud-Est à travers la France, sur tout le bassin de la Méditerranée ; le maximum se tient vers les Alpes (769 m/m). Les hauteurs barométriques semblent uniformes au large de nos côtes et de celles d'Espagne; elles sont bien basses au nord du continent; les courants d'Est dominent dans l'Ouest. On signale des pluies sur la Baltique et des orages en Algérie.

La température est en hausse.

Le thermomètre marquait ce matin — 7° à Bodo, 10 à Paris, Berlin, 20 à Marseille, Vienne et 25 à Alger.

En France, le temps beau et chaud va persister.

A Paris, hier, belle journée.

Maximum, 26°4; minimum, 11°1.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Dimanche, les électeurs sénatoriaux de gauche des trois cantons du Cateau, de Solesmes et de Clary, se sont réunis, au Cateau, sous la présidence de M. Ch. Seydoux, conseiller général. M. Girard a développé son programme, et l'assemblée a adopté les mêmes motions qu'à la réunion tenue la veille à Cambrai, et dont nous avons parlé.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

SUICIDE D'UN JEUNE HOMME ET D'UNE JEUNE FILLE A WASQUEHAL. — Wasquehal est sous le coup d'une pénible émotion,

Un jeune homme et une jeune fille, qui s'aimaient depuis près d'une année, se sont suicidés, et l'on s'explique d'autant moins ce dramatique événement que les deux familles n'avaient reçu aucune demande de la part de ces enfants et ne leur avaient conséquemment opposé aucun refus.

La nuit dernière, à deux heures et demie, quatre gamins qui étaient venus de Lille pour pêcher entre l'Ecluse du Noir-Bonnet et celle du Plomieux, aperçurent deux personnes qui se tenaient enlacées et qui, soudain, se précipitèrent à l'eau en poussant un cri.

Pas un des gamins qui assistaient à cette scène tragique ne savait nager. Ils n'essayèrent donc pas de porter secours aux noyés, mais ils s'empressèrent d'aller prévenir l'éclusier puis le garde-champêtre, lesquels entreprirent, en toute hâte, des recherches à l'endroit où l'on avait vu l'eau bouillonner.

Au bout d'une demi-heure, les deux corps furent retrouvés et le garde-champêtre les fit immédiatement porter à la Morgue de Wasquehal.

Le bras droit du garçon était lié au bras gauche de la jeune fille par un mouchoir blanc et rouge et un tablier noir.

Chacun d'eux avait laissé une bottine sur la berge.

Le chapeau du garçon s'y trouvait, ainsi qu'un carnet constatant son identité.

Sans doute, ces malheureux avaient voulu indiquer l'endroit où ils s'étaient jetés à l'eau, ou, peut-être, sentant leur courage faiblir, n'ont-ils pas achevé de se déchausser, et se sont-ils hâtés d'accomplir leur triste dessein.

Le jeune homme, qui avait vingt-trois ans, se nommait Arthur Cuvelier ; il demeurait à Croix chez ses parents, Verte Rue. La jeune fille demeurait également chez ses parents, lesquels sont cabaretiers à Roubaix, Grande-Rue. La pauvre enfant avait à peine dix-sept ans : elle se nommait Marie Vandenbrouck.

Ajoutons que les deux familles entretenaient de bonnes relations,

Peut-être de nouvelles indications feront-elles connaître ultérieurement les motifs qui ont inspiré à ces malheureux cette funeste résolution.

La commission mixte des eaux se réunira, jeudi, 16 juin, à quatre heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

Projet de canalisation de 0,50 dans Roubaix; Nomination du régisseur (départ de M. Deman) ; Complément du personnel de Bousbecque ; Questions diverses.

Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. — La conférence de Saint-Vincent de Paul fera célébrer en l'église de Wattrelos vendredi prochain, 17 juin, à neuf heures, un obit solennel pour le repos de l'âme de M. Alfred Motte, son insigne bienfaiteur, décédé à Roubaix.

Une adjudication aura lieu, mardi, 28 juin, à la mairie, pour les travaux de construction d'un aqueduc, rue de la Basse-Masure. Le devis s'élève à 3,000 francs.

L'école de natation continue à être visitée par un grand nombre de baigneurs. Rien d'étonnant : le temps est superbe et, naturellement, l'eau est excellente. Voici sa température :

8 h. matin, 20 degrés.

3 h. soir, 23 degrés.

La commission de la fanfare les *Amis-Réunis* a décidé de prendre part au festival de Lens (Pas-de-Calais) les 26 et 27 juin prochain ; elle invite ses membres honoraires, qui voudraient profiter la réduction de 50 0/0 à se faire inscrire, le dimanche 19 ou le lundi 20 au plus tard au siège de la société au Gamin de Paris.

Pour les victimes des derniers sinistres. — Le concert-festival organisé dimanche, à l'Alcazar, à Lille, par la société de gymnastique et d'armes de St-Maurice-Fives, au profit des victimes des derniers sinistres de Roubaix, a obtenu un beau succès. Cinq mille personnes assistaient à la fête, et c'est devant ce nombreux auditoire qu'ont exécuté les sociétés suivantes, qui prêtaient leur gracieux concours :

L'*Union des Trompettes* de Roubaix, dirigée par M. Branquart ; L' *Union Musicale* de Fives-Saint-Maurice, dirigée par M. Bonnier; L'*Harmonie d'Hellemmes*, dirigée par M. Morel; L'*Orphéon Les Lièvres*, dirigé par M. Vanzande.

L'*Union des Trompettes* a été très remarquée ; des applaudissements répétés ont accueilli les divers morceaux qu'elle a exécutés.

La quête a produit *cent un francs 75 centimes*.

Une mention honorable vient d'être décernée à M. Constant Backeland, ex-caporal et chauffeur de la machine du corps des sapeurs-pompiers de Roubaix.

M. Backeland a mérité cette distinction pour un sauvetage accompli le 12 novembre 1886, dans l'établissement où il est chauffeur-conducteur.

Médaille du Tonkin. — La médaille commémorative de l'expédition du Tonkin a été remise à M. Henri Segard, demeurant rue Turgot, 6.

Les caisses de retraite des corps de sapeurs pompiers des maisons Tennynck frères et Amédée Prouvost ont reçu chacune 100 francs des maisons Parent et Lemaire et Masurel fils.

Acte de probité. — Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé place Chevreul, par M. Victor Roussel, employé chez M. Eloy-Duvillier. On peut le réclamer au bureau central de police.

Affaissement. — Un affaissement, très dangereux pour les voitures, s'est produit, rue des Longues-Haies, au milieu de la chaussée, devant le n° 130. Des réparations sont urgentes.

Accident. — Mardi, vers deux heures de l'après-midi, un agent aperçut, sur le pont de Tourcoing, une femme qui, appuyée contre le parapet, perdait du sang en abondance, d'une blessure qu'elle portait au front.

Le sergent de ville interrogea cette personne. Il apprit qu'elle s'était blessée de la façon que voici : entendant crier, derrière elle, et se croyant appelée, Emilie Vanbelle, c'est le nom de la victime, avait tourné la tête, et, violemment, s'était heurtée contre un réverbère.

Transportée, aussitôt, rue Saint-Vincent-de-Paul, au commissariat du 1er arrondissement, la femme Vanbelle y reçut les soins nécessités par son état. M. le docteur Bernard constata que la blessure n'avait aucun caractère de gravité.

Emélie Vanbelle a pu, après quelques instants de repos, regagner son domicile, quai de Calais.

Un locataire turbulent. — V... avait-il trop bu mardi? L'histoire ne le dit pas. Toujours est-il qu'il fit, dans l'après-midi, chez un cabaretier de la rue Chapelle-Carrette, qu'il compte parmi ses logeurs, un abominable vacarme, un tapage tel, que le débitant, justement effrayé, alla quérir un agent. Celui-ci arriva et, à sa vue, V... devint très calme. Mais, quelques heures après, passant près du policeman, il lui fit des menaces.

Il réussit ainsi à se faire conduire au poste.

Arrestation. — Un journalier, Jules Q... a été mis en état d'arrestation pour avoir frappé Léopold V... un de ses collègues.

Rixes. — La police a verbalisé, dans la journée de mardi, contre les nommés Alfred V., mécanicien, Eugène F., cabaretier; Jean T. chiffonnier; Louis S., ourdisseur. Ces messieurs se battaient, les deux premiers rue Sainte-Elisabeth, les deux autres, rue des Longues-Haies, devant une foule considérable qui suivait, avec intérêt, leurs bruyants ébats.

Concours colombophile. — Voici le résultat du concours de St-Just, donné par M. Carrette, à l'auberge de l'*Alouette*, le 12 juin 1887. — 790 pigeons lâchés à 6 h. 30 m., vent sud-ouest.

1er prix : Defrenne, 8 h. 36 m. 50 s. ; 2e, G. Broywaes ; 3e, Dévos ; 4e, Houlard ; 5e, Gisequière ; 6e, Verdonck ; 7e, Hourez ; 8e, Simon ; 9e, A. Bréns ; 10e G. Boèns; 11e, Vanaker ; 12e, Demeyer ; 13, Vantyr; 14e, Nerinck ; 15e, Weerts ; 16e, Dhalluin, 17e Niffle; 18e, E. Catteau ; 19e, Bourgois ; 20e, Dupuis ; 21e, Drouart, 22e, Vanecke ; 23e, Dhalluin ; 24e, Mathon.

25e prix, Vaissier ; 26e, Dhalluin ; 27e, Hollemart ; 28e, J. Willem; 29e, Delfortrie; 30e, Lagrée; 31e, Guillmain; 32e, Bonte; 33e, Niffle; 34e, Parent; 35e, Renard; 36e, Delourme; 37e, Farvacque; 38e, Eremeaux; 39e, Mathon; 40e, Mathon; 41e, Hurel; 42e, Demeleunare; 43e, E. Baas; 44e, Loucheur; 45e, Desbarbieux; 46e, Delfortrie; 47e, Dendoy; 48e, Coustenoble; 49e, Capart; 50e, Vandesippe; 51e, Mathon; 52e, Blonde; 53e, H. Cattel; 54e, Beausière; 55e, Lefebvre; 56e, Duflot; 57e, Choeraux; 58e, Guilmin; 59, E. Catteau; 60e, Blomart.

61e prix, Richomme; 62e, Seynave ; 63e, Colombier; 64e, Berton; 65e, D-backer; 66e, Denis; 67e, Liévin; 68e, Leclercq; 69e, Weerts; 70e, Allard; 71e, Prouvost; 72e, Vanbelleghem; 73e, Vanbelleghem; 74e, Her; 75e, Bonnel; 76e, L. Lefebvre; 77e, Vanpevenage; 78e, Duthoit; 79e, Lamblin. Médaille, série désignée, Niffle; médaille, série non désignée, Dhalluin; médaille, série non désigne, A. Mathon.

— Voici le résultat du concours St-Just, le 12 Juin, offert par la société l'*Expres*, chez le sieur G. Delplancke, 26 rue Vallon, 704 pigeons lâchés à 6 heures 15, beau temps calme, vent sud-ouest, 25 paniers, convoyeur J. Dedeneker.

1er prix, A. Mathon, 8.26, hpp ; 2e, Smet, 8.26, h ; 3e, Salembier, 8.26, hpppp ; 4e, H. Morel, 8.26, hppp 5e, E. Olivier, 8.26, hppp ; 6e, Carrette, 8.27, hpp ; 7e, E. Olivier, 8.27, hppp ; 8e, Castel, 8.27, hp ; 9e, Lienart, 8.27, h ; 10e, Carlier, 8.27, hp ; 11e, Dubié, 8.27, hpppp ; 12e, Dublé, 8.27, hppp ; 13e, Van Marche, 8.28, h ; 14e, D. Lepoutre, 8.28, hp ; 15e, Dublé, 8.28, hpppp ; 16e, D. Desfontaines, 8.28, hppp ; 17e, L. Leclercq, p ; 18e, Verschure, 8.28 ; 19e, H. Morel, 8.28, ppp.

20e prix, Deschamps, 8 h. 28, pp ; 21e, G. [illegible] 8.29 ; 22e, Bettemiere, 8.29 p ; 23e, Delporte, 8 [illegible] 24e, Lienart, 8.29 ; 25e, Planquart, 8.29 ppp ; [illegible] Bowyn, 8.29 pp ; 27e, Desquiens, 8.30 p ; 28e, [illegible]

FEUILLETON DU 16 JUIN 1887. — 25

ELJEN !

Par Jacques BRET (1)

X

— Tu essaies de me tromper. Je jurerais que tu as un hôte... ou peut-être un prisonnier.

— Qu'est-ce que cela te fait ? dit l'aubergiste.

— S'il m'appelle, c'est qu'il me connait, et j'ai intérêt à savoir son nom.

— Eh bien ! oui, reprit Bemmo, avec un mouvement d'épaules, j'ai un prisonnier ; mais il ne peut t'intéresser en rien. Ce qui le concerne passe bien au-dessus de ta tête... et de la mienne.

— Oh ! oh ! répondit Pacarius... et tu l'as arrêté ?

— Je n'ai pas agi par moi-même, c'est une mission dont on m'a chargé... Il parait qu'il y a des raisons d'Etat là-dessous... puisque c'est un soldat...

— Un soldat ?

— Oui, un capitaine de hodvéds. Il a belle mine, ma foi.

Les yeux de Pacarius brillèrent. Une lumière se fit dans son esprit.

— Son nom ? dit-il brusquement.

— A quoi bon ? cela ne t'apprendras rien.

— Je tiens à le savoir.

— En quoi le baron Dienyi peut-il t'intéresser ?

Pacarius se redressa ; la colère et l'indignation allumèrent sa physionomie ; une résolution soudaine se manifesta dans son geste.

— Le baron Dienyi ! Bemmo, qu'as-tu f